

Référence	N° EPS017-1		
Date de début de validité	26/02/25		
Date de fin de validité	26/02/26		
Code Nomenclature	5210.32 99		
Désignation de la marchandise	Tissu charlotte		
Description du produit	L'article est un tissu sergé, 50% coton et 50% polyester, un poids de 180 grammes par mètre carré, de largeur après finissage de 150 cm, coloris marron clair.		
Justificatif de classement	L'examen approfondi du tissu a permis d'identifier que le fil de trame passe systématiquement sur deux fils de chaîne avant de s'insérer sous un seul, créant un motif en diagonale caractéristique de cette structure. Le rapport d'armure, qui correspond au nombre de fils de chaîne sur lesquels passe le fil de trame avant de changer de direction, a été établi à 1/2. Cette configuration, combinée à la coloration différentielle des fils (gris), contribue significativement aux propriétés mécaniques et esthétiques du tissu." Selon la Considération Générale I.C de la Section XI, dans les Chapitres 50 à 55, le mot tissu s'entend des produits obtenus par l'entrecroisement, sur des métiers à chaîne et à trame, de fils textiles (que ces fils soient considérés comme fils des Chapitres 50 à 55 ou comme ficelles du no 5607), ou de mèches, de mono-filaments ou de lames et formes similaires du Chapitre 54, de fils dits de chaînette, de rubans étroits, de tresses ou de rubans sans trame en fils ou fibres parallélisés et encollés. Les tissus des Chapitres 50 à 55 peuvent être écrus, décolorés, crévés, blanchis, teints, fabriqués avec des fils de diverses couleurs, imprimés, chinés, mercerisés, glacés, moirés, gaufrés, grattés, foulés, gazés, etc. Dans l'armure sergé, le premier fil de chaîne (fil) est lié par le premier fil de trame (duite), le deuxième fil par la deuxième duite, le troisième fil par la troisième duite et ainsi de suite. Le décalage d'une telle armure est de 1 dans le sens de la chaîne comme dans celui de la trame. Le rapport de cette armure, c'est-à-dire le nombre de fils de chaîne et de fils de trame nécessaires pour sa reproduction, est toujours supérieur à 2. L'armure sergé la plus étroite est celle où le fil de trame passe par-dessus deux fils de chaîne. C'est un sergé de trois. L'armure sergé présente des côtes saillantes, séparées par des lignes obliques de points de liage prolongées d'une lisière à l'autre, formant des sillons et éveillant la sensation d'un tissage diagonal. Les côtes peuvent se diriger de droite à gauche ou de gauche à droite. L'article est un tissu dont le rapport d'armure est de 3. Selon la Note de sous-positions de la Section XI 1) f°, les tissus teints sont définis comme : 1°) Teints d'une seule couleur uniforme, autre que blanc, ou ayant reçu un apprêt coloré (sauf disposition contraire), à la pièce. 2°) Composés de fils colorés d'une seule couleur uniforme. Application de la RGI 1, de la Note de sous-positions de la Section XI 1) f° et de la RGI 6 du SH.		
			